

El. 8° Z

1859

(14)

CRIME STORY



MARIE  
BESNARD,  
L'EMPOISONNEUSE

ÉLISABETH  
CAMPOS

FLEUVE NOIR

MARIE BESNARD  
L'EMPOISONNEUSE

EL 80Z  
4859  
(14)

DANS LA MÊME COLLECTION

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| 1. <i>L'Affaire Simone Weber</i>           | Christian GONZALEZ                    |
| 2. <i>L'Affaire Mesrine</i>                | Philippe RANDA et<br>Nicolas GAUTHIER |
| 3. <i>L'Affaire Pauline Dubuisson</i>      | Serge JACQUEMARD                      |
| 4. <i>La Tuerie d'Auriol</i>               | Jean VIGNEAUX                         |
| 5. <i>Spaggiari, ou le casse du siècle</i> | Gilbert PICARD                        |
| 6. <i>L'Affaire Jaccoud</i>                | Stéphane JOURAT                       |
| 7. <i>Jack l'Eventreur</i>                 | Stéphane BOURGOIN                     |
| 8. <i>L'Affaire Weidmann</i>               | Philippe RANDA                        |
| 9. <i>L'Affaire Sylvie Paul</i>            | Jean PRASTEAU                         |
| 10. <i>La Bande Bonny-Lafont</i>           | Serge JACQUEMARD                      |
| 11. <i>Sigoyer, le marquis fou</i>         | Roger LE TAILLANTER                   |
| 12. <i>Edward Gein, le psycho</i>          | Gilbert GALLERNE                      |
| 13. <i>Monsieur Landru</i>                 | Christian GONZALEZ                    |

823

1549555

ELISABETH CAMPOS

MARIE BESNARD  
L'EMPOISONNEUSE

**FLEUVE NOIR**

DL-27031993-09573

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple ou d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© 1993, Éditions Fleuve Noir.

ISBN 2-265-04840-2

ISSN 1159-7585



## AVERTISSEMENT

*Par souci d'authenticité, les propos de Marie Besnard ont été tirés la plupart du temps de son livre Mes Mémoires (éd. Les Productions de Paris, 1962). L'évocation de l'ensemble des débats est inspirée notamment des relations qu'en ont faites René Héricotte dans son Marie Besnard ou la Justice empoisonnée (éd. J.A., 1980) et Paul Violar dans ses chroniques d'époque pour le magazine Radar.*

E.C.

## AVERTISSEMENT

Par souci d'authenticité, les pages de tête  
ont été reproduites telles qu'elles se présentent  
dans les éditions de 1952. L'orthographe de  
certaines lettres a été corrigée afin de faciliter  
la lecture. Les pages de tête ont été  
reproduites telles qu'elles se présentent  
dans les éditions de 1952. L'orthographe de  
certaines lettres a été corrigée afin de faciliter  
la lecture.

E.C.

## PROLOGUE

1947

La vieille ville de Loudun, perchée sur une colline dans le département de la Vienne, est plutôt jolie, avec ses constructions en pierre blanche, ses ruelles, ses antiques demeures que l'on peut encore admirer en cette fin des années 40.

La cité est assez commerçante. Nombre de rues portent les noms anciens et évocateurs des échoppes qui s'y tenaient : la Cohue-à-la-Viande, l'Oisellerie, la Poulailleterie ou encore la Bouffeterie.

Mais, en dépit de cette activité et des bruyantes journées de marché, Loudun demeure une ville réservée, en apparence paisible, où les haines et les rancunes restent tenaces. On murmure, on épie ses voisins.

C'est qu'à Loudun, comme dans les villages environnants, les vieilles querelles entre huguenots et papistes ne se sont pas toutes éteintes, en dépit du temps écoulé, et tout le monde connaît les souterrains qui courent encore sous la vieille ville. On évoque aussi régulièrement l'affaire

des « possédées de Loudun », qui avait défrayé la chronique au XVII<sup>e</sup> siècle. Des religieuses du couvent des Ursulines s'étaient soudainement mises à blasphémer et à se tordre sur le sol. Possession diabolique! avait-on aussitôt murmuré dans toute la ville en se signant.

Le coupable fut bien vite dénoncé par la rumeur : il s'agissait du prêtre Urbain Grandier, le confesseur des sœurs. Beau, intelligent et brillant, le chanoine était aimé des femmes et le leur rendait bien. Mais ses bonnes fortunes finirent par porter ombrage à certains et il fut dénoncé au prêtre exorciste chargé d'enquêter sur ces troubles. Convaincu de sorcellerie, Urbain Grandier fut brûlé vif<sup>1</sup>.

En ces années d'après-guerre, la petite ville se remettait lentement de ses traumatismes. Loudun n'avait pas échappé à l'atmosphère oppressante qui s'était abattue sur la France après la défaite de 1940, et les soupçons et les dénonciations avaient empoisonné la vie de ses habitants. Car, en ces temps troublés, il était devenu facile de se débarrasser d'un voisin gênant ou d'un commerçant à qui l'on devait trop d'argent. Un coup de téléphone ou une lettre anonyme à la Kommandantur suffisait en général à régler ce genre de petits problèmes. Inutile de dire qu'il y eut du retour de bâton dans l'air à partir de 1945...

Au lendemain de la Libération, Loudun croyait pouvoir oublier le passé, lorsque les bavardages d'une femme, Marguerite Pintou,

1. Le père Lactance, responsable de son exécution, fut à son tour pris d'hystérie et mourut peu après.

réveillèrent des passions et surtout des rancœurs mal éteintes qui, en province, ne s'oublent guère et auraient même tendance à se transmettre de génération en génération.

Les ragots vont ainsi dénoncer à l'opinion publique une riche veuve : Marie Besnard, qui allait se retrouver au centre d'une des plus retentissantes affaires judiciaires françaises. Surnommée « l'Empoisonneuse de Loudun » par la presse, Marie Besnard subira treize ans de procès interminable et aléatoire avant de devenir, dans la rubrique des faits divers, la « Bonne dame de Loudun ».

Comme l'a souligné le célèbre chroniqueur judiciaire Frédéric Pottecher, qui a suivi tout le procès, « la rumeur est terrible dans l'affaire Marie Besnard ».

\*  
\*\*

Nous sommes début novembre 1947. Marie Besnard ignore encore que la visite de son amie Marguerite Pintou chez Auguste Massip, un châtelain voisin, va lui valoir tant d'ennuis.

Le second époux de Marie, Léon, avec lequel elle vivait depuis vingt ans, est mort quelques jours plus tôt. La veuve se retrouve seule pour s'occuper de la succession et de ses biens, terres et dépendances, ce qui lui cause beaucoup de souci.

Non, Marguerite Pintou n'a vraiment aucune place ce jour-là dans les pensées d'une Marie Besnard.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.

## CHAPITRE PREMIER

*1<sup>er</sup> novembre 1947*

Mme Pintou a longtemps hésité avant d'envoyer un petit mot à ses amis Auguste et Joseph Massip pour leur annoncer sa visite en cette veille de Toussaint. Mais son humeur est assez morose depuis la mort de son voisin Léon Besnard, aussi n'a-t-elle guère envie de rester seule chez elle à se morfondre. Il faut qu'elle parle absolument à quelqu'un de ce que lui a confié le mourant et qui, depuis, ne cesse de l'obséder.

Le matin de la Toussaint, elle a donc pris le train pour se rendre à Vézières, commune de Montpensier, à environ deux lieues et demie de Loudun, là où se trouve le château des Massip. Sa grande amie, Marie Besnard, ne sait évidemment rien de ce voyage.

\*  
\*\*

Auguste Massip s'est rendu à la gare pour y chercher Mme Pintou. Sa visite l'étonne un peu mais il n'en laisse rien paraître. Cet ancien

ingénieur a longtemps travaillé dans les colonies et en Amérique du Sud. Il vit, à présent, dans son château, en compagnie de son frère Joseph et de sa sœur Anne. Fort en gueule, la chevelure grise léonine, cet « original » pratique le naturisme, un passe-temps plutôt mal vu à l'époque.

Une pluie glaciale tombe depuis le matin; l'attitude figée de Mme Pintou ne contribue pas à réchauffer l'atmosphère. Elle n'a d'ailleurs presque rien dit depuis qu'il est venu la chercher à la gare. Le chemin du retour semble long à Auguste Massip. Il imagine l'ennui qui l'attend pour la journée. La fête des Morts n'est déjà pas un jour bien gai...

Une phrase de sa visiteuse a pourtant éveillé sa curiosité mais il n'ose pas encore y revenir. Marguerite Pintou travaille comme postière à Loudun. C'est une veuve d'un certain âge au visage pincé et une vraie commère. Pourtant Massip ne s'attendait pas à ce qu'elle s'en prenne à sa meilleure amie, Marie Besnard, qu'il connaît assez bien. Il assista aux obsèques de ce pauvre Léon Besnard. En cet instant tragique, la postière n'avait pas été avare de paroles réconfortantes.

\*  
\*\*

Contrairement à ce qu'avait craint Auguste Massip, le repas fut très cordial. Les alcools avaient détendu l'atmosphère. Joseph s'était montré affable; Marguerite Pintou avait retrouvé sa bonne humeur et son penchant pour les mondanités.

La discussion, après avoir roulé sur divers sujets, tomba sur la mort récente de ce pauvre Léon Besnard. Rendez-vous compte, un homme dans la force de l'âge, ayant à peine dépassé la cinquantaine, foudroyé en quelques jours par une crise d'urémie!

Le visage de Mme Pintou s'assombrit et elle baisse la voix comme pour bien montrer sa peine. Chacun sait à quel point elle appréciait Léon...

Massip a un petit sourire entendu. N'a-t-on pas dit qu'elle était à la fois la meilleure amie de l'épouse et la maîtresse du mari? Elle vivait de ce fait auprès du couple, dans une petite maison proche de leur appartement et louée pour presque rien.

— Cette pauvre Marie doit-être bien triste! laisse tomber le châtelain en servant le café. Je me souviens de sa douleur au moment où le cercueil de Léon a été mis en terre.

— Pensez-vous! s'exclame Marguerite Pintou avec un certain mépris. C'est une comédienne, voilà tout!

— Bah! Toutes les femmes ne sont-elles pas des comédiennes? dit Massip, essayant de plaisanter malgré le trouble qu'éveillent en lui les propos de son invitée.

— Il est bien mort d'urémie et de quelque chose au cœur..., fait Joseph.

— C'est du moins ce qu'a dit le docteur Gallois, réplique Mme Pintou en tournant la cuillère dans sa tasse de café, l'air visiblement préoccupé. Pourtant...

Elle laisse sa phrase en suspens, hésitant à

poursuivre. Dans l'art des sous-entendus, la postière est experte. Les frères et la sœur Massip se regardent, surpris.

— Il y avait aussi un autre docteur, dit Massip.

— Le docteur Chauvenet, confirme Marguerite Pintou. Il est venu aider le docteur Gallois mais lui aussi... (Ses hôtes boivent littéralement ses paroles). Enfin, ils n'ont pas voulu m'écouter.

— Mais que vouliez-vous dire aux médecins ? demande Joseph à brûle-pourpoint.

— Eh bien... ce que Léon m'avait confié alors qu'il était alité.

— Ah oui ? l'encourage Massip.

— Je suis un peu gênée de répéter tout ça. Je ne voudrais causer de tort à personne. Vous me connaissez bien, n'est-ce pas, Auguste?... Quand Marie a raccompagné les médecins à la porte, révèle Marguerite Pintou, je suis restée avec le pauvre Léon. Il souffrait. Il s'est penché tout à coup vers moi et m'a dit : "— Qu'est-ce qu'on m'a donc servi l'autre jour ?" Je lui ai alors demandé : "— Qui ? L'Allemand ?" "— Non, Marie ! m'a-t-il rétorqué. "Quand nous étions aux Liboureaux, lorsqu'elle m'a servi la soupe, il y avait déjà un liquide dans l'assiette."

— Un liquide dans l'assiette ? répète Massip.

— Comme je vous le dis. Naturellement, les médecins ne m'ont pas crue et m'ont même traitée de vieille folle. Peut-être ont-ils raison après tout...

Bon sang mais c'est grave ! pense alors le châtelain. Surtout que les Besnard jouissent

d'une bonne réputation. Quoique, depuis l'arrivée du jeune prisonnier allemand Dietz...

Les pensées se bousculent dans l'esprit de Massip. Il n'est nullement dans son intention de diffamer une femme jusque-là irréprochable, mais si les accusations de Mme Pintou se révélaient fondées, il serait de son devoir de prévenir la police. On ne peut tout de même pas laisser une empoisonnense en liberté! Non, il faut faire quelque chose. Mais avant tout, par précaution, des vérifications s'imposent.

Massip se lève et prend dans sa bibliothèque le *Larousse médical*. Il revient à table, s'assied, se sert lentement un digestif avant d'ouvrir l'ouvrage et de se tourner vers la postière.

— Alors, quels étaient les symptômes de Léon? demande-t-il en avalant une gorgée de liqueur.

Mme Pintou fronce les sourcils. Elle essaye de se remémorer avec le plus d'exactitude possible les derniers jours de Léon.

— Il vomissait et transpirait beaucoup. Il est mort sur le ventre.

— Sur le ventre, répète Massip en tournant les pages du *Larousse*.

Il s'arrête à la rubrique « urémie » et lit à haute voix.

— Est-ce que cela coïncide? demande-t-il à Mme Pintou.

Elle secoue la tête avec véhémence.

— Pas du tout.

Massip continue à feuilleter le dictionnaire et s'arrête machinalement à la rubrique « arsenic ». Le mot est lourd de sens. L'arsenic a

toujours été l'arme favorite des empoisonneurs, au point de gagner le surnom de « poudre de succession ». Massip lit alors les symptômes provoqués par un empoisonnement à l'arsenic.

— Mon Dieu, c'est ça..., fait Mme Pintou dans un souffle.

Massip regarde son invitée, son frère et sa sœur, puis referme le dictionnaire.

— Il faut saisir la justice ! s'exclame-t-il soudainement.

— Non, non ! se récrie Mme Pintou. Je vais m'attirer des ennuis !

Elle avait eu jusque-là envie de confier ses doutes à quelqu'un, de faire partager ses sentiments. Elle vient de se rendre compte qu'une accusation d'empoisonnement est une chose grave, qui ne peut que lui être préjudiciable.

— Je ne peux pas faire ça, murmure-t-elle. Le bon Dieu sait bien lire dans les consciences ; Lui, Il sait punir ceux qui ont péché.

Massip lève les bras au ciel.

— Mais, enfin, madame, vous ne pouvez pas compter sur la justice divine pour arrêter tous les criminels... C'est que ça lui ferait plutôt un sacré travail, hein ? Non, je vais m'en occuper moi-même.

Le ton assuré de Massip balaye les derniers doutes de Marguerite Pintou. Après tout, si le châtelain pense qu'il faut agir, il n'y a qu'à le laisser faire. C'est un homme cultivé, habitué à prendre des décisions et qui sait certainement comment procéder en pareil cas. La postière est rassurée. Elle se prend même à goûter cet après-midi de fin d'automne.

\*  
\*\*

Massip hésite pendant quelques jours sur la voie à suivre puis se rend chez un juge d'instruction à la retraite afin d'obtenir de plus amples renseignements. Il se décide ensuite à écrire une lettre au procureur de la République dans laquelle il dénonce purement et simplement Marie Besnard!

Un décès, des bavardages de fin de repas, un citoyen zélé, vont former un cocktail explosif. Si explosif qu'il va entraîner un dynamitage de l'image de la justice avec une violence qui n'est pas sans rappeler celle de certaines affaires politico-médiatiques récentes.

Massip, lorsqu'il poste sa lettre avec la satisfaction du devoir accompli, est à mille lieues de s'en douter.

\*  
\*\*

L'accusation est d'importance — un assassinat —, aussi les services du parquet prennent-ils cette affaire au sérieux et confient l'enquête aux gendarmes de Loudun. Ceux-ci se rendent chez le châtelain et demandent à Massip s'il est bien l'auteur de la lettre, ce qu'il reconnaît sans hésitation.

Les gendarmes, étonnés par les révélations de Massip, enregistrent sa déposition avant de se rendre chez Marguerite Pintou. Mais là, une surprise les attend. La postière, en effet, sous le coup de l'émotion, se rétracte! Cette accusation la dépasse et elle ne se sent pas de taille à

affronter la justice. Non, il y a méprise : elle n'a rien entendu...

— A aucun moment, je n'ai dit à M. Massip que Léon Besnard avait été empoisonné ! se récrie-elle. D'ailleurs, je n'ai entendu aucun propos de M. Besnard à ce sujet, bien que je sois allée le voir plusieurs fois au cours de sa maladie... Je peux naturellement avoir dit que Léon Besnard avait eu des vomissements et des sueurs. Mais c'est tout.

Les gendarmes sont surpris. Ils ont sous les yeux la lettre d'Auguste Massip, mais la position ne veut pas changer d'avis. C'est Massip qui est responsable de tout ce remue-ménage. D'ailleurs, on sait que c'est un original. Massip a très bien pu inventer cette fable. Marie Besnard est honorablement connue à Loudun et personne ne l'imagine sous les traits d'une empoisonneuse.

En ce mois de novembre 1947, l'information ouverte est donc refermée et classée. Les gendarmes sont satisfaits. Ils se disent qu'il n'y a vraiment rien de bien sérieux dans cette affaire, à l'exception des accusations de Massip, une simple dénonciation sans preuve.

Loudun s'assoupit de nouveau, mais pas pour longtemps.

## CHAPITRE II

*Octobre 1948-février 1949*

Évidemment, à la suite de cette dénonciation, les bavardages vont bon train à Loudun. L'enquête, même discrète, des gendarmes, a fait quelque bruit et chacun s'interroge sur cette curieuse histoire.

On se met à surveiller la veuve et chacun essaye de déceler des signes prouvant sa culpabilité. Sa douleur n'est-elle pas feinte? Si elle était réellement peinée, elle ne pourrait pas continuer à travailler et à garder ainsi la tête froide, en déduisent les commères avec leur assurance habituelle.

Les avis sur Marie sont des plus contradictoires. Certains la voient généreuse, pieuse et très charitable; d'autres, rouée, hypocrite, menteuse et cupide. Un vrai docteur Jekyll/Mr. Hyde! On l'imagine même de mœurs légères mais dès qu'il s'agit de citer le nom d'un seul de ses amants, c'est l'amnésie. Sauf que... oui, il y a bien cet Allemand, ce fameux Dietz...

\*  
\*\*

Marie Besnard, les Loudunais la connaissent depuis vingt ans, depuis ce fameux jour où elle a débarqué de son village natal, toute de noir vêtue, se remettant mal d'un veuvage récent. C'est d'ailleurs cette peine immense qui la convainc d'accepter l'offre d'une cousine de Loudun, Pascaline Vérité, à venir se reposer quelques jours chez elle.

Pascaline ne jouissait guère d'une bonne réputation dans la famille mais la douleur de Marie avait tant affligé ses parents qu'ils avaient fini par l'autoriser à passer quelque temps auprès de cette cousine à la cuisse, paraît-il, fort légère.

Pascaline est une belle femme d'une quarantaine d'années, mariée à un employé des chemins de fer et mère de deux enfants, Jean-Jacques et Jacqueline. Un pensionnaire, qui prend ses repas chez le couple, attire l'attention de Marie. Il se nomme Léon Besnard et a plutôt belle allure. Son attitude et sa façon de parler conquièrent rapidement la jeune veuve. Il tient un magasin de corderie voisin et loge ses chevaux dans l'écurie de Pascaline. Mais le bruit court qu'il serait aussi l'amant de sa logeuse et même le père d'un de ses enfants.

Il faut dire que ce Léon Besnard est un des beaux partis de la région et plusieurs femmes ont déjà essayé, sans succès, de lui passer la bague au doigt. S'il passe pour avoir du succès auprès de la gent féminine, on ne le croit pas du genre à s'attacher. Les gens ne sont donc pas étonnés outre mesure de le voir courtiser la jeune veuve. Mais l'amusement fait place à

l'incrédulité lorsque s'ébruite le projet de mariage des deux jeunes gens.

Tu parles d'une veuve inconsolable! ricane-t-on sur son passage. Elle a surtout montré qu'elle était assez adroite pour réussir là où tant d'autres ont échoué. Elle n'a pas froid aux yeux non plus. Pensez, ne l'a-t-on pas vue se pavaner au bras de Léon alors que son mari est décédé il n'y a même pas deux ans? Mieux, elle a accepté que son prétendant l'emmène à un spectacle de cirque, ce qui est d'une totale inconvenance pour une veuve, et le respect des morts, elle n'a pas l'air de trop le connaître...

Le père et la mère de Léon Besnard sont également circonspects, c'est le moins qu'on puisse dire. Personne ne connaît cette jeune femme étrangère à Loudun et on ignore tout de ses parents. Le père Besnard, Marcellin, est un homme âpre au gain — trait qu'il a d'ailleurs transmis à son fils — et tient le magasin de corderie avec Léon. Il n'a pas le caractère facile, le père Besnard, et on ne compte plus les disputes qu'il a eues avec son fils.

Cette union ne l'enchanté donc guère. Il se préoccupe de la dot et de l'entretien de la fiancée. Cela fera une bouche de plus à nourrir. Et puis, un mariage, ça coûte cher, d'autant plus qu'il faudra installer les jeunes gens et leur trouver un toit. Mais Marie sait ce qu'elle veut et, quelque temps après son arrivée, elle épouse Léon; événement qui a le don d'exaspérer plus d'une Loudunaise.

\*  
\*\*

de cette question qu'on lui a déjà tant de fois posée dans le passé.

— J'ai vu Mme Pintou embrasser mon époux. C'était après mon opération et je suis restée deux ans malade.

— On peut s'étonner que l'ayant surprise avec votre mari, vous n'ayez pas rompu toute relation avec elle.

— J'étais très malade. Cela peut vous surprendre mais j'étais très malade... alors...

— Mais il me semble que ce n'est pas ce que vous avez dit au juge d'instruction. N'avez-vous pas eu peur plutôt des réactions de votre mari ? N'aviez-vous pas peur de lui ?

Marie commence à comprendre où le président veut en venir mais elle se récrie avec indignation. Jamais elle n'a eu peur de son époux.

— Peut-être aviez-vous peur que votre mari vous demande de partir ? insiste le président. Vous avez sans doute craint de perdre votre aisance matérielle au profit de Mme Pintou ?

Marie hoche la tête pour dire non. Elle se refuse à dire du mal de son « cher Léon ».

\*  
\*\*

La nouvelle lecture du dossier — conséquence de l'expertise faite par le professeur Joliot-Curie — appelle plusieurs questions, certaines étant très pertinentes. Il est dommage que ni Nocquet ni Normand ni le juge Roger ne se les soient posées au début de l'instruction. L'enquête et ses conclusions auraient eu alors

sun autre éclairage et l'affaire Marie Besnard aurait pu être totalement différente :

*Léon Besnard était-il réellement le mari modèle que son épouse a constamment défendu en justice et dont elle idéalise la personnalité dans ses Mémoires?*

Il apparaît que les faits, lorsqu'on les examine de près, ne sont pas tous à l'avantage du défunt. Tout d'abord, il semble que Léon ait été un coureur de jupons et qu'il ait entretenu longtemps une relation adultérine avec la cousine de Marie, Pascaline Vérité. Puis, sans vergogne, alors que sa femme se relevait d'une grave opération, il a profité des charmes de Mme Pintou (ce que cette dernière a toujours nié) et cela même sous le toit conjugal, ce qui ne semblait guère le gêner.

C'était également, comme son père, un homme cupide et âpre au gain. Ainsi, des voisins avaient dû intervenir un jour où, à la suite d'une querelle d'argent, il avait tenté d'étrangler son père. De plus, il s'était fâché avec sa grand-tante, Mme Lecomte, parce que celle-ci avait avantagé ses parents et sa sœur. Depuis, il la détestait. Enfin, un rapport de gendarmerie faisait référence à une plainte de Pauline Lalle-ron, qui avait accusé Léon de l'avoir bousculée pour tenter de lui voler ses économies.

Mais, plus grave encore, Léon Besnard avait eu des disputes fréquentes avec sa sœur Lucie au sujet de l'héritage familial. Le partage des biens avait donné lieu à des querelles sordides et tout avait dû être trié avec soin pour qu'aucun des deux ne s'estimât lésé : parures

dedrap, petites cuillères en argent, objets divers, meubles...

Tout au long de l'interrogatoire, Marie est indignée des paroles du président, mais il faut cependant remarquer que, selon certains commentateurs<sup>1</sup>, elle reconnaît — en privé — le caractère emporté de son époux. Elle l'a vu frapper une fois sa propre mère puis se battre le lendemain avec son père pour des questions d'argent.

\*  
\*\*

*Léon Besnard, s'il n'était certainement pas un modèle de vertus familiales, était-il pour autant un assassin?*

Pour le président Nussy-Saint-Saëns, cela ne semble guère faire de doute et il aurait bien assassiné sa propre sœur pour hériter de ses biens. Accusation lancée par l'inévitable Mme Pintou (mais il faut se rappeler qu'elle logeait à demeure chez les Besnard et partageait tous leurs repas). Il faut d'ailleurs remarquer que Mme Pintou, malgré l'animosité existant entre elle et Marie Besnard, ne l'a jamais accusée d'avoir assassiné sa belle-sœur, ni même d'avoir été la complice de Léon.

Les experts ont trouvé des quantités anormales d'arsenic dans le corps de Lucie alors que celle-ci était censée s'être suicidée. Que pouvait-on déduire de ces constatations?

1. Par exemple, René Hericotte qui a eu accès aux notes d'audience rédigées par Marie Besnard à l'intention de ses avocats.

Première hypothèse à s'imposer : les experts se sont trompés.

Deuxième hypothèse : la terre des cimetières imprégnait bien les cadavres après leur inhumation, ce qui allait dans le sens des affirmations de la défense...

Troisième hypothèse : Mme Pintou a tout inventé.

Quatrième hypothèse possible qui fut retenue lors des deux précédents procès : Marie Besnard a empoisonné sa belle-sœur puis a été la pendre à son domicile afin de masquer son assassinat. Mais cette thèse paraît peu crédible dans la mesure où elle demande beaucoup de discrétion et surtout énormément de force de la part de Marie pour réaliser son plan.

Quoi qu'il en soit, la mort de Lucie Bodin avait toujours étonné les proches et les voisins de la victime. Non seulement Lucie ne semblait pas malheureuse, du moins en apparence, mais elle était encore assez riche et catholique pratiquante. Le médecin de famille, le docteur Delarochette, à qui on avait demandé le permis d'inhumer le corps, s'était montré au départ très réticent tant le décès lui semblait suspect :

« Ma première idée fut que j'étais en présence d'un crime suivi d'une simulation de suicide. Bien entendu, je n'avais aucune idée contre les Besnard. Mais je pensais que Mme Bodin avait pu être étranglée avant d'être (éventuellement) cambriolée [...] J'ai examiné attentivement son corps. J'ai remarqué la trace très nette d'un sillon correspondant au diamètre de la corde qui me fut présentée comme étant celle à

laquelle était pendue la femme Bodin. J'ai cherché autour du cou des traces de strangulation mais je n'en ai pas trouvé [...] Ayant appris qu'il n'y avait pas eu vol, j'ai conclu au suicide. »

Les gendarmes appelés sur place n'ayant rien remarqué de suspect, le dossier fut classé.

Marie Besnard, dans ses *Mémoires*, donne plus d'explications sur le suicide de sa belle-sœur. Selon elle, Lucie, qui avait toujours été très proche de sa mère, avait eu du mal à se remettre de sa mort et avait sombré, lentement, dans la dépression. Comme elle vivait seule et n'avait plus de goût à rien, elle avait fini par se suicider dans un moment de désespoir.

Mais l'hypothèse émise par le magistrat ne semble pas si invraisemblable, compte tenu du caractère emporté de Léon Besnard et de son amour des biens matériels. Il n'est pas absurde de penser qu'il ait réellement tué sa sœur — peut-être même dans un mouvement de colère — et que Marie l'ait su. Elle aurait pu alors craindre les réactions d'un mari violent et décidé de se débarrasser de lui.

Cela pourrait correspondre aux dernières analyses réalisées par le professeur Joliot-Curie, à savoir qu'il faut situer l'empoisonnement de Léon Besnard beaucoup plus tôt dans le temps. Là, la passion pour le bel Ady ne semble plus être un mobile crédible pour l'assassinat de Besnard. Mais un vieux contentieux, une crainte ou tout simplement le désir d'hériter peuvent en fournir un.

\*  
\*\*

*S'il y a eu réellement complicité entre les deux époux relativement au meurtre de Lucie Bodin, que peut-on penser des autres assassinats reprochés à Marie Besnard?*

En premier lieu, il y a le meurtre de son premier époux. Faisant abstraction du fait qu'Auguste présentait tous les symptômes de la tuberculose lorsqu'il décéda, pourquoi Marie l'aurait-elle empoisonné? On imagine mal le mobile car le jeune homme n'était guère fortuné, et Marie ne connaissait pas encore Léon Besnard.

Un autre cas litigieux est celui représenté par le couple Rivet. Marie aurait empoisonné l'époux, Toussaint, puis, quelques années plus tard, sa femme, Blanche. Mais Marie ne pouvait ignorer qu'à la mort de Toussaint, c'est son épouse qui hériterait. Elle savait en conséquence qu'il lui faudrait éliminer Blanche peu après. Tout ceci suppose une volonté ferme et arrêtée, des mois ou des années à l'avance.

Autre dossier douteux, celui de la grand-tante maternelle de Léon Besnard, avec laquelle celui-ci était fâché, et que Marie Besnard a approché uniquement le jour de sa mort. Quand donc aurait-elle eu l'occasion de l'empoisonner?

Enfin, si les époux Besnard étaient complices pour le « suicide » de Lucie, comment expliquer le meurtre de Mme Davailaud, morte après son gendre? Marie n'ayant plus à craindre son époux, pourquoi assassiner sa mère?

A cause de sa passion pour Dietz? La vieille

dame représentait-elle réellement une gêne et aurait-elle pu s'opposer aux relations de sa fille avec le jeune Allemand? On peut en douter car Mme Davailaud était déjà âgée de quatre-vingt-sept ans et à moitié aveugle. Nous avons vu également que la thèse d'un démon de midi irrésistible semble peu concevable dans le cas de Marie Besnard, surtout après son opération.

Par ailleurs, elle aurait pris un risque énorme en assassinant sa mère — en janvier 1949 — alors qu'elle était déjà soupçonnée du meurtre de Léon Besnard. Enfin, c'est elle qui gérait les biens de sa mère et en avait la libre jouissance, ce qui rend le mobile financier — désir d'hériter — très faible.

Certains soutiendront que pour une empoisonneuse — si telle était Marie Besnard —, un mobile aussi futile (passion contrariée) pouvait entraîner la décision de tuer. De nombreuses affaires criminelles étaient là pour le prouver.

La marquise de Brinvilliers n'avait-elle pas assassiné son père parce qu'il s'opposait à ses relations adultérines avec son amant, Gaudin de Sainte-Croix? Elle a même poussé le machiavélisme à soigner son père avec dévouement, en apparence, pendant huit mois, tout en continuant à l'empoisonner discrètement. Elle se débarrassa également de ses frères, par le même procédé, pour hériter de leur fortune. Son amant Sainte-Croix fut son complice dans certains de ces crimes.

Le président Nussy-Saint-Saëns, ainsi que le laisse transparaître la fin de son interrogatoire, était persuadé que Marie Besnard avait bien

assassiné sa mère afin d'être plus libre et d'assouvir sa passion avec Ady. Ce qui est certain, c'est que Marie, qui hébergeait la vieille femme chez elle et la soignait, aurait eu, dans cette hypothèse, toute facilité pour l'empoisonner.

Le magistrat termina de ce fait son interrogatoire sur le rappel des relations de Marie avec Alfred Dietz et de sa tristesse de le voir repartir en Allemagne :

— Dietz est rentré en Allemagne après la mort de votre époux et vous en avez été très attristée. Mais, avant son départ, votre mère aurait déclaré que le malheur était entré chez vous avec lui. Quant à maître Baraudon, il affirme que votre mère lui a dit : « S'il n'était pas venu, Léon serait encore là. »

— Ce ne sont que ragots et calomnies.

Le président s'interrompt un très bref instant puis ajoute, un peu perfidement :

— Dietz est revenu après la mort de votre mère. Or, je suis obligé de constater que c'est dans les restes de votre mère que l'on trouve le plus d'arsenic.

Comme on le voit, beaucoup de doutes subsistent sur le nombre réel d'assassinats qu'aurait commis la « Bonne dame de Loudun ». Dans l'hypothèse où elle serait bien une meurtrière, l'empoisonnement le plus probable semble être celui de Léon Besnard. C'est, en tout cas, celui que Marie aurait eu le plus de facilités à commettre et pour lequel elle aurait eu, surtout, les mobiles les plus clairs : mobile pécuniaire, bien sûr, puisqu'elle héritait de tous

ses biens mais aussi jalousie ou dépit. Marie affirme qu'elle a pardonné à son époux ses frasques avec Mme Pintou mais, sur ce point, nous n'avons que sa parole. Il se peut très bien qu'elle ait fort mal supporté cette situation et qu'elle ait décidé de punir Léon pour sa conduite. Dans cette hypothèse, un empoisonnement qui aurait commencé plusieurs mois avant la mort de Besnard est très vraisemblable.

\*  
\*\*

*Marie Besnard aurait assassiné toutes les victimes dans le désir d'hériter de leurs biens. Mais quelle était l'importance réelle de sa fortune ?*

Avant son inculpation, la rumeur — toujours elle — la disait riche à millions. Mais qu'en est-il vraiment ? Il est certain que Marie a surtout acquis une aisance financière après la mort de sa belle-sœur puis de son époux, les autres héritages étant nettement moins importants. Elle était aisée, cela ne fait aucun doute, mais il est difficile d'évaluer avec exactitude l'importance de ces biens. Ce qui paraît certain, c'est qu'elle ne semble pas avoir disposé d'une vingtaine de millions de francs comme la rumeur l'accréditait.

L'administrateur judiciaire, M. Grellier, venu témoigner lors du dernier procès afin d'informer la cour sur la richesse de Marie Besnard, a énoncé les chiffres suivants : Mme Besnard a, comme revenus annuels, 300 000 à 400 000 francs.

Ce qui faisait entre 25 000 et 33 000 francs anciens par mois ! On a vu alors la « Bonne dame de Loudun » hocher la tête d'un air satisfait. Voilà qui clouait définitivement le bec aux mauvaises langues qui proclamaient qu'elle était très riche.

Mais le président n'a pas la même vue des choses...

— C'est déjà pas mal, laisse-t-il tomber bizarrement.

Même si Marie Besnard ne bronche pas, elle n'apprécie guère les derniers mots du président. Car, si elle est presque ruinée à présent, c'est bien par la faute de la justice. Une justice particulièrement lente et peu soucieuse de l'avenir des gens pris dans ses filets. Marie Besnard sait bien, en effet, que même dans le cas d'un acquittement, elle ne sera jamais dédommée pour toutes les pertes qu'elle a subies.

Le nombre de personnes dédommées après un acquittement est d'ailleurs très faible, ce qui ne plaide pas en faveur d'une justice équitable.

Ses avocats l'ont toujours défendue avec passion et il était tout à fait légitime qu'ils perçoivent la rémunération de leur travail.

En outre, toutes les contre-expertises demandées par ses défenseurs ont été faites à ses frais, ce qui lui a coûté fort cher. Enfin, l'administration judiciaire ne s'est guère montrée à la hauteur de sa tâche et les fermages et les loyers que percevait Marie Besnard ont souvent été revus à la baisse tandis que son domaine était moins bien entretenu, ce qui a occasionné de solides pertes financières.

\*  
\*\*

*Mme Pintou, qui recueillit les confidences de Léon Besnard et accrédita la thèse du meurtre de Lucie Bodin, était-elle un témoin impartial?*

En fait, toute l'affaire Besnard repose, au départ, sur les ragots de l'ancienne postière. Or, celle-ci avait très bien pu nourrir le secret espoir de supplanter Marie dans le cœur de Léon Besnard. La « Bonne dame de Loudun » écrira dans ses *Mémoires* que Mme Pintou aurait voulu que Léon, sur son lit d'agonie, lui signe une reconnaissance de dette ou lui accorde un legs. Selon elle, c'est Ady qui, ayant été le témoin involontaire de cette scène, la lui aurait rapporté. La rumeur, toujours la rumeur...

Mme Pintou aurait pu très bien avoir tout inventé, ainsi que l'affirment les avocats de la défense. Pour preuve, ces derniers avancent un rapport médical confidentiel de l'administration des postes dont les annotations sont les suivantes :

« Mme Pintou a été en congé pour troubles mentaux du 1<sup>er</sup> décembre 1946 à la fin avril 1947. Elle a été soignée ensuite en maison de santé. Elle a eu de nombreuses interruptions de fonction. Ayant épuisé tous ses droits de congé, en 1948, elle a eu sa retraite proportionnelle. »

Évidemment, ces faits ne plaident pas en faveur de Mme Pintou et laissent planer le doute sur ses déclarations.

Il faut cependant reconnaître que si une des

deux femmes a menti, Besnard ou Pintou, elle aura eu la force, et la constance, de ne jamais revenir sur ses dires pendant les treize ans que dura cette affaire!

\*  
\*\*

*Le point crucial de toute l'affaire Marie Besnard demeure dans cette dernière question : des experts aussi renommés que ceux désignés pour conduire les travaux de toxicologie ont-ils tous pu se tromper?*

Ce qui est évidemment troublant dans cette affaire — et qui joue en défaveur de la « Bonne dame de Loudun » —, c'est que la veuve Besnard est accusée d'avoir empoisonné son époux à l'arsenic. Or, curieuse coïncidence, les experts ont trouvé des quantités importantes de ce poison dans le corps de celui-ci.

Il faut souligner que le docteur Bérourd n'a pas été le seul à obtenir des résultats positifs. Tous les experts après lui, qu'ils aient employé les méthodes Marsh, Cribier ou la radioactivité, sont parvenus au même résultat. Solidarité professionnelle? Souci de ne pas désavouer un confrère? Il paraît peu concevable que des hommes de la compétence d'un Kohn-Abrest ou d'un Joliot-Curie aient pu fausser des analyses qui risquaient de coûter la vie à une femme.

Cela dit, il est certain que Marie Besnard en voulait particulièrement à l'un des super-experts du dernier procès, sans qu'elle le nommât jamais, étant persuadée qu'il n'avait pas voulu aller contre l'avis d'un confrère afin de ne pas ruiner la réputation de ce dernier.

Ou Marie Besnard était réellement innocente et les experts, quelle que soit leur réputation, se sont trompés, on peut alors incriminer les incertitudes de la toxicologie moderne et le caractère désuet de certaines méthodes; ou bien Marie Besnard était coupable et elle a bénéficié du concours d'avocats exceptionnellement pugnaces et zélés ainsi que d'experts en contradiction avec les thèses officielles. Elle aura eu alors beaucoup de chance.

Mais, même dans l'hypothèse où sa culpabilité serait reconnue, est-elle responsable de tous les décès qu'on lui a imputés? On a vu les hésitations de l'accusation à ce sujet, passant de treize empoisonnements à six, puis revenant à douze.

D'autres chercheurs, on l'a vu avec le docteur Raymond Martin, se sont penchés sur le problème de l'arsenic. Les toutes dernières découvertes en la matière confirment en partie les analyses faites par la défense — c'est-à-dire que l'arsenic peut passer de la terre aux cheveux — mais, en même temps, les contredisent. Ils prouvent en effet que le lavage des cheveux à l'acide chlorhydrique à 5 % enlève l'arsenic exogène. C'est-à-dire que l'arsenic trouvé dans la chevelure de Léon Besnard, après plusieurs lavages, ne pouvait qu'être endogène (avalé de son vivant). A condition que les lavages aient été faits correctement, bien sûr...

Peut-on alors conclure à un empoisonnement criminel? Oui, si les vestiges cadavériques étaient assez importants pour qu'une telle analyse soit valable, ce qui n'était plus le cas dès la deuxième expertise. Enfin, l'arsenic transmis

par la terre ne produit pas le même effet que s'il a été absorbé avant la mort et, notamment, il ne se concentre pas dans certains organes (foie et reins) comme c'est le cas dans un empoisonnement. De ce fait, si le docteur Bérourd et le docteur Médaille avaient pris toutes les précautions voulues, le premier examen des corps aurait fourni des conclusions indubitables.

Évidemment, des années plus tard, il devenait difficile pour des experts d'affirmer, sans risque de se voir contredire, que l'empoisonnement avait bien eu lieu du vivant des victimes. Car, comme l'a fait remarquer le chroniqueur judiciaire J.B. Derosne, dans un article pour *L'Aurore*, « une expertise ne vaut que si elle est incontestée ».

Toutes ces interrogations, les jurés les auront à l'esprit lorsqu'ils se retireront pour délibérer. Frédéric Pottecher résumera tous ces doutes : « Avant Poitiers, je n'avais pas de doutes. Après Bordeaux, j'en avais et tout le monde en avait. »

par la terre ne produit pas le même effet que s'il  
a été absorbé avant la mort et notamment, il ne  
se concentre pas dans certains organes (foie et  
reins) comme c'est le cas dans un empoisonne-  
ment. De ce fait, si le docteur découvre et le  
docteur médical le savait par tous les procé-  
dés voulus, le premier examen des corps  
aurait fourni des conclusions satisfaisantes.

Évidemment, des années plus tard, il deve-  
rait difficile pour les experts d'attribuer sans  
risque de se voir contredire, que l'empoisonne-  
ment avait bien eu lieu de la part des victimes.  
Car, comme l'a fait remarquer le chirurgien  
judiciaire J. B. Thomas dans un article paru  
à la page 7 de l'ouvrage de tout-pas si vite  
oubliées.

Toutes ces interrogations, les jours qui suivent  
à l'esprit fort et se retrouvent dans les  
Fédérations Fédérales de la région de la région  
- Avant l'arrivée de son corps dans la région de la région  
Bordeaux, l'esprit est en train de se faire

## CHAPITRE XXII

*12 décembre 1961.*

Les débats se poursuivent pendant plusieurs jours et se terminent avec l'habituelle querelle d'experts. A la fin de l'audience, le 12 décembre 1961, le président Nussy-Saint-Saëns se tourne vers Marie Besnard et lui demande, selon la coutume, l'accusée ayant la parole en dernier, si elle a quelque chose à ajouter.

La « Bonne dame de Loudun » se lève lentement et déclare :

— Si je suis ici, c'est que je suis innocente. Sinon, le remords m'aurait tuée. J'ai toujours été soutenue par mes chers défunts et ma chère maman. J'ai confiance en la justice de Dieu. Le Seigneur sait que je n'ai rien fait de mal.

Les jurés se retirent vers 15 heures pour délibérer.

\*  
\*\*

L'attente est longue. La cour met six heures et demie pour rendre son verdict. A 18 h 25 s'élève enfin la sonnerie annonçant le retour des jurés

et des magistrats. La salle d'audience n'a pas désempilé et chacun attend avec impatience le verdict.

Le président lit son arrêt et, à chaque question relative à l'assassinat par empoisonnement d'une des victimes présumées, la réponse est « non ». Il en est de même pour Léon Besnard. C'est donc un acquittement en bonne et due forme qui est prononcé en faveur de Marie Besnard.

Les jurés n'ont pas suivi les réquisitions du ministère public. Les témoignages de l'accusation et les rapports d'expertise n'ont pas emporté leur conviction. Les uns ne tiennent souvent que du ragot, les autres, en treize ans, n'ont pas réussi à percer tous les mystères de l'arsenic. Quant au problème de savoir si le poison avait été absorbé ou non du vivant des victimes, il n'a jamais été résolu.

Enfin, les dernières paroles du professeur Piédelièvre affirmant que les vestiges cadavériques n'étant plus que des « débris pâteux », les analyses des experts ne pouvaient être sûres à 100 %, ont pesé sans nul doute très lourd dans la balance.

\*  
\*\*

A l'énoncé du verdict, Marie s'écroule dans les bras de ses avocats et les embrasse. Maître Jacqueline Favreau-Colombier lui serre les mains chaleureusement. Maître Gautrat est lui aussi heureux et ému<sup>1</sup>.

1. Maître Gautrat ne profitera pas longtemps de cette victoire attendue depuis tant d'années. Il meurt des suites d'une attaque, le 18 février 1962, à Paris.

L'assistance, assez versatile, qui, quelques jours plus tôt, huait encore les avocats de la défense, en vient maintenant à les applaudir. La presse et la télévision donneront de larges échos de cette affaire.

Pendant treize ans, en effet, elle aura perturbé les consciences et irrité la justice française, mais le verdict ne fera pas taire toutes les questions laissées en suspens. C'est qu'un acquittement au bénéfice du doute n'efface pas toutes les accusations portées contre une personne et c'est ainsi que, dans le cas de Marie Besnard, beaucoup continueront à penser, à tort ou à raison, que la « Bonne dame de Loudun » a eu beaucoup de chance et de bons avocats.

Le dossier Besnard a aussi porté un coup sérieux à la justice elle-même et à l'infailibilité des expertises. Elle a montré les limites d'une instruction qui s'est toujours contentée d'instruire à charge et jamais à décharge, et sans jamais réellement se poser de questions sur la partialité du témoignage de Mme Pintou.

Marie Besnard rentra chez elle à Loudun et mena, encore pendant dix-huit ans, une vie tranquille et anonyme. A l'exception de la sortie de ses *Mémoires*, elle ne fera plus parler d'elle et vivra encore de longues années auprès de son nouveau compagnon, M. Bonheure.

\*  
\*\*

Elle décéda le 14 février 1980 à l'âge de quatre-vingt-trois ans des suites d'un cancer

des os, emportant à jamais son secret, s'il y en avait réellement un, dans sa tombe.

Elle refusa d'être enterrée dans le cimetière de Loudun où, dit-elle, « elle avait connu les heures les plus douloureuses de sa vie », et légua son corps à la science médico-légale.

Peut-être pour aider celle-ci à avancer sur le chemin de la vérité? A moins qu'elle n'ait pas voulu être enterrée auprès de son « cher Léon »...?



## CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE MARIE BESNARD

*15 août 1896* : Naissance de Marie, Joséphine, Philippine DAVAILLAUD, plus connue sous le nom de Marie BESNARD.

*12 avril 1920* : Mariage de Marie BESNARD et Auguste ANTIGNY.

*1<sup>er</sup> juillet 1927* : Mort d'Auguste ANTIGNY de tuberculose.

*Septembre 1927* : Première rencontre de Marie et Léon BESNARD.

*13 août 1928* : Mariage de Marie et Léon BESNARD.

*15 octobre 1947* : Déjeuner de Léon et Marie BESNARD à leur ferme des Liboureaux en compagnie d'Alphonse BARAUDON.

*25 octobre 1947* : Mort de Léon BESNARD. Les docteurs GALLOIS et CHAUVENET concluent à une crise d'urémie et à un collapsus cardiaque. Ils délivrent un permis d'inhumer.

*1<sup>er</sup> novembre 1947* : Déjeuner de Marguerite PINTOU chez les MASSIP

*4 novembre 1947* : Dénonciation d'Auguste MASSIP auprès du procureur de la République

*Novembre 1947* : Enquête discrète des gendarmes. L'affaire est classée.

*17 octobre 1948* : Incendie du château de Montpensier.

*16 janvier 1949* : Mort de Marie-Louise DAVAILLAUD, mère de Marie BESNARD.

*5 février 1949* : Cambriolage chez Mme PINTOU.

*Printemps 1949* : Marie BESNARD demande au détective privé LOCCIDENT de mener une enquête sur ses détracteurs.

*Mai 1949* : NOCQUET et NORMAND reçoivent l'autorisation d'exhumer le corps de Léon BESNARD

*21 juin 1949* : Premier interrogatoire de Marie BESNARD par le juge ROGER.

*21 juillet 1949* : Inculpation de Marie BESNARD.

*23 septembre 1949* : Perquisition dans la cellule de Marie BESNARD. Découverte du billet portant la mention « Je suis suis coupable. »

*19 février 1952* : Début du premier procès devant la cour d'assises de Poitiers.

*24 février 1952* : Fin du procès de Poitiers. Une nouvelle expertise est ordonnée et sont désignés MM. PIÉDELIEVRE, FABRE, GRIFFON et KOHN-ABREST.

*22 et 23 mars 1952* : Seconde exhumation de toutes les victimes présumées.

*15 mars 1954* : Le procès BESNARD reprend aux assises de Bordeaux.

*30 mars 1954* : Un supplément d'enquête est demandé après l'audition des experts. MM. LEBEAU, DEMOLON et JAVILLIER sont désignés. A la mort de M. DEMOLON, un nouveau trio d'experts est constitué, comprenant MM. LEMOIGNE, TRUHAUT et JOLIOT-CURIE. Ce dernier décédant dans l'intervalle, ce fut M. SAVEL qui le remplaça.

1958 : Exhumation des cadavres « témoins ». Ce sont MM. VITTE, toxicologue, et L'ÉPÉE, médecin légiste, qui s'en occupent.

20 novembre 1961 : Le procès BESNARD reprend une troisième fois après le dépôt d'un nouveau rapport d'expertise, déposé par les super-experts LEMOIGNE, SAVEL et TRUHAUT, MM. GRIFFON et KOHN-ABREST reviennent témoigner.

12 décembre 1961 : Le verdict est prononcé, c'est l'acquittement de Marie BESNARD.

14 février 1980 : Mort de Marie BESNARD.